

Mme VOELTZEL présente le Compte Administratif de l'exercice 2017 de la Restauration Scolaire qui est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Section Investissement	5 213.46	13 819.32	8 605.86
Section Fonctionnement	723 689.62	735 335.04	11 645.42
<u>TOTAL</u>	728 903.08	749 154.36	20 251.28

Le résultat de clôture, c'est-à-dire après intégration des résultats antérieurs est le suivant :

	<u>Résultat 2016</u>	<u>Exercice 2017</u>	<u>Résultat Clôture</u>
Section Investissement	35 944.74	8 605.86	44 550.60
Section Fonctionnement	16 739.34	11 645.42	28 384.76

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité. Le Président ne participant pas au vote.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 de la Restauration Scolaire qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques.

- **APPROUVE** le Compte de Gestion.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.03.18

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 4 AVR. 2018
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

